L'ONU fait pression sur le Burundi pour qu'il mette en place la CNIDH

@rib News, 12/05/2011 â€“ Source XinhuaLa reprÃ©sentante spÃ©ciale du secrÃ©taire GÃ©nÃ©ral des Nations-Unies au Buru
Ã©tÃ© reÃ§ue mercredi par prÃ©sident de l'AssemblÃ©e nationale burundaise Ã qui elle Ã©tait allÃ©e demander d'accÃ©lÃ©r
en place de la Commission Nationale IndÃ©pendante des Droits de l'Homme (CNIHD) longtemps attendue par les
burundais et la communautÃ© internationale.Â«Â Parmi les questions que les Nations-Unies suivent de prÃ¨s au Burundi ces
derniers jours, il y a l'Ã©tablissement de la Commission Nationale IndÃ©pendante des Droits de l'Homme au Burundi qui est
fortement attendu depuis la loi du mois de janvier 2011 et nous attendons de bonnes nouvelles avec la formation
accÃ©lÃ©rÃ©e de cette commission qui se concrÃ©tise avec l'Ã©lection des membres qui vont la composerÂ Â», a dÃ©clarÃ©
Karin Landgren au sortir de l'audience que venait de lui accorder le prÃ©sident de l'AssemblÃ©e Nationale, Pie
Ntavyohanyuma.
Les 21 candidats Ã l'Ã©lection des 7 commissaires ont Ã©tÃ© sÃ©lectionnÃ©s par une commission ad hoc de l'AssemblÃ©e
nationale et le prÃ©sident de cette institution aurait approuvÃ© le choix de cette commission ad hoc.Ce qui n'a pas
empÃªchÃ© les dÃ©putÃ©s de renvoyer pour une date sine die le vote qui Ã©tait prÃ©vu le 28 avril dernier alors que la loi
instituant la CNIHD a Ã©tÃ© votÃ©e par l'AssemblÃ©e nationale dÃ©jÃ depuis le mois de janvier de cette annÃ©e, aprÃ¨s de
multiples tractations entre les associations de dÃ©fense des droits de l'homme et le gouvernement, notamment sur la
question des Principes de Paris qui devaient Ãªtre impÃ©rativement pris en compte dans sa mise en place.Les principes de
Paris sont constituÃ©s des recommandations issues des rencontres organisÃ©es en octobre 1991 par le centre pour les
droits de l'homme pour examiner et mettre Ã jour les informations sur les institutions nationales chargÃ©es des droits de
l'homme. Ces recommandations ont par aprÃ¨s Ã©tÃ© approuvÃ©es par la Commission des droits de l'homme en mars 1992
et par lâ€™AssemblÃ©e gÃ©nÃ©rale des Nations-Unies en 1993.